



Frais bancaires abusifs pour une démarche insignifiante

Par **kobe32**, le **30/08/2016** à **17:26**

Bonjour,

Les finances publiques m'ont demandé 150€ de la contribution audio dont je n'étais pas redevable comme ils ont, tout de suite, confirmé.

Ma banque, Société Générale, m'a chargé 111€ des frais uniquement pour informer les finances publiques que je n'avais plus de solde. En plus, comme le solde était en négatif, ils ont ajouté 20€ plus de frais donc j'ai du régulariser 130€.

J'ai parlé avec mon conseiller clientèle qui m'a informé de tout cela et m'a expliqué que sont les frais de la gestion (quelle gestion?) que je trouve complètement abusif tel que je lui a remarqué.

Ultérieurement j'ai écrit un mail a travers la boite privé de la SG pour montrer mon indignation et prévenir que je prendrai de mesures pour me défendre de cet abus inacceptable.

Merci de votre avis.

Cordialement

Urbano

Par **youris**, le **30/08/2016** à **17:41**

bonjour,

votre banque vous adresse annuellement une plaquette tarifaire.

certaines opérations bancaires inhabituelles nécessitent des interventions manuelles d'ou ces frais, frais qui sont réglementés par la loi.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.economie.gouv.fr/cedef/frais-bancaires>

si le trésor public vous a prélevé la taxe alors que vous n'aviez pas à la payer, ce serait au trésor public de vous rembourser les frais prélevés par votre banque.

comment le trésor public a-t-il pu faire ce prélèvement sans votre accord ?

salutations

Par **kobe32**, le **31/08/2016** à **10:34**

Bonjour,

merci de votre email

En effet, les tarifs peuvent être réglementés et envoyés aux clients mais cela ne veut pas dire que ne soient pas abusives. Comme vous savez, les clients ne pouvons pas regarder tous les tarifs et encore moins pour des interventions si rares. Je ne crois pas cette opération avait besoin d'une intervention si sophistiqué pour charger 111€, en sachant que le solde serait négatif et que cela entraînerai des frais additionnels. L'abus est tout a fait évident.

Concernant les finances publiques, ils ont essayé de passer le prélèvement mais comme il y avait pas de solde et en meme temps je les ai démontré que je n'était pas imposable ils on fermé le dossier. En fait, ils ont été l'origine du problème mais après je ne peut pas leur demande le remboursement de frais bancaires.

Merci encore

Bonne journée

Par **youris**, le **31/08/2016** à **10:42**

si votre banque pratique des tarifs abusifs, je vous conseille d'en changer mais je crains que toutes les banques pratiquent ce genre de frais dans ces situations.

Par **Visiteur**, le **31/08/2016** à **11:08**

Bonjour,

si votre boulanger vous facture sa baguette 10€ parce qu'elle est faite avec un blé rare; vous risquez de changer de boulangerie ? le prix est abusif ? nous sommes d'accord. Mais ce n'est pas pour cela que c'est illégal ?! Si vous ne lisez pas tous les tarifs sur les plaquettes de votre banque; je ne le fais pas non plus ! ce n'est pas de leur faute ! Quand à demander aux impôts d'assurer ces frais... Courage !